PRESENTATION DU MINISTRE AU SENAT

Monsieur le Président du SENAT ;

Mesdames et Messieurs les Vices Présidents ;

Monsieur le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières du SENAT ;

Vénérables Sénateurs ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Je suis très heureux d'être dans cette illustre institution de notre pays et je voudrais tout d'abord vous adresser mes vifs et sincères remerciements pour l'occasion que vous me donnez de présenter la politique générale du gouvernement en matière de promotion des PME.

Monsieur le Président,

Vénérables Sénateurs,

Au cours de cette séance, il s'agira pour moi, comme vous l'avez souhaité, de présenter les actions entreprises par le gouvernement à l'effet d'assurer la promotion des PME. Cela revient à faire l'état des lieux de la mise en œuvre de ces actions, de relever les difficultés rencontrées et de dégager les perspectives.

Parlant de l'état des lieux, il faut rappeler que les PME constituent près de 98% des entreprises du secteur privé ivoirien, soit environ 60 000 PME formelles et près de 150 000 entreprises informelles.

Selon le recensement de la Direction Générale des Impôts (DGI), le tissu des PME est fortement dominé par les entreprenants et les microentreprises qui sont principalement localisées à Abidjan. Au niveau du poids économique, les PME représentent plus de 20% du PIB, 12% de l'investissement national et emploient environ 23% de la population active.

Ce tableau synoptique de l'écosystème montre que malgré les efforts du gouvernement, les PME rencontrent toujours des difficultés qui ne leur permettent pas de contribuer de manière efficiente au développement économique de notre pays.

C'est pourquoi, en vue de rechercher des solutions opérationnelles durables à la problématique des PME ivoiriennes, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place une politique ambitieuse de promotion et de développement des PME.

Cette politique qui s'inscrit dans la droite ligne des décisions prises par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, au lendemain de la crise post-électorale, repose sur sa vision de disposer d'un tissu dense de PME productives et compétitives.

Elle est également conforme à la politique régionale de Promotion et de Financement des PME initiée par l'UEMOA.

Ladite politique traduit notre ferme ambition de positionner effectivement la promotion et le développement des PME comme une priorité nationale,

conformément à l'engagement et à la volonté du Gouvernement de faire de celles-ci, le levier de la création de richesses et d'emplois décents et durables.

Monsieur le Président,

Vénérables Sénateurs,

La politique Nationale de Promotion des PME s'appuie, en effet, sur la loi 2014-140 du 24 mars 2014 portant Orientation de la Politique Nationale de Promotion des PME et le Plan Stratégique d'appui au développement des PME dénommée "Stratégie PHOENIX".

L'opérationnalisation de cette politique se traduit par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel incitatif, d'une politique de facilitation de l'accès aux financements et des mesures de soutien.

Au titre du cadre juridique et institutionnel, au-delà de la loi portant Orientation de la Politique Nationale de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, plusieurs textes d'application ont été pris auxquels l'on peut ajouter, la loi n° 2015-905 du 30 décembre 2015 portant organisation du Crédit-bail en Côte d'Ivoire.

En plus du cadre juridique, au niveau institutionnel, une stratégie de développement des PME a été élaborée avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui à la Revitalisation et à la Gouvernance des PME (PARE-PME). Cette étude sur la stratégie des PME a été adoptée par le gouvernement le 18 septembre 2015.

Au titre de la politique d'accès aux financements, les actions ci-après ont été réalisées. Il s'agit d'abord de la mise en place d'un Fonds de Garantie qui existe depuis le 8 janvier 2020 et est logé au sein de la BNI avec une dotation prévisionnelle de 30 milliards.

Ce Fonds permettra non seulement de favoriser l'accès des femmes et des jeunes entrepreneurs à des crédits à taux réduits, d'adapter la fiscalité au développement des autres dispositifs de financement, notamment le crédit-bail et le capital-risque mais à contribuer à la création des entreprises manufacturières par région.

Ensuite, l'adoption du Dispositif BCEAO, qui est un dispositif de soutien au financement des PME dans les Etats membres de l'UEMOA.

Il a été adopté lors de la session du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 29 septembre 2015 à Dakar.

Enfin, l'instauration de bureaux d'informations sur le crédit dont les effets attendus portent sur la réduction du coût du crédit et l'accroissement du volume des prêts des banques et établissements financiers grâce à la disponibilité des informations sur la solvabilité des emprunteurs.

Au titre de la mise en place de mesures de soutien aux PME, notons qu'elles sont relatives à la fiscalité, à l'accès aux marchés publics et à la sous-traitance, au programme national de création d'incubateurs ainsi qu'au programme pluriannuel de renforcement des capacités des acteurs des PME.

- Au niveau de la fiscalité, le Gouvernement prévoit d'instituer une fiscalité spécifique pour cette catégorie d'entreprises ;

- Pour ce qui concerne l'accès aux marchés publics et à la sous-traitance, l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des marchés publics a prévu 30% du montant total des marchés publics pour les PME. Mais ce taux a été largement dépassé pour atteindre 40%.

- Le programme National de création d'incubateurs prévoit la création d'incubateurs sur tout le territoire national.

- La phase pilote qui devrait permettre la création de quatre (04) incubateurs à Abidjan, San Pedro, Yamoussoukro et Bouaké, a accusé du retard.

- Toutefois, ceux d'Abidjan et de San Pedro sont fonctionnels.

- Quant au Programme Pluriannuel de renforcement des capacités des acteurs des PME, des mesures ont été prises pour permettre aux acteurs de disposer d'éléments concrets et pratiques pour accomplir efficacement leurs missions sur le terrain.

- Le coût global de ces actions de formation, sur trois (03) ans, est d'un milliard huit cent quatre-vingt-un millions quatre cent soixante mille (1 881 460 000) Francs.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Honorables invités,

De ce qui précède, il ressort que la mise œuvre de la politique nationale du gouvernement en faveur des PME est sur le bon chemin nonobstant quelques difficultés qu'il convient à présent de relever.

Il s'agit notamment de difficultés aux plans juridique et institutionnel, du financement, de la gouvernance et de la culture entrepreneuriale.

Au plan juridique et institutionnel, il convient, d'une part, au niveau juridique, de dire que l'environnement des affaires est encore peu favorable aux PME malgré les dispositions prises pour l'améliorer.
En effet, le cadre juridique et réglementaire est jugé inapproprié car les PME ont des difficultés à s'y conformer.
Pour remédier à cela, des mesures ont été prises même si leur mise en œuvre demeure problématique.

Il s'agit, entre autres, de la mise en place d'un nouveau code d'investissement qui accorde un crédit d'impôt additionnel de 2% aux grandes entreprises étrangères qui s'engagent dans une politique de sous-traitance au profit des PME nationales ; le dispositif BCEAO qui prévoit le renforcement des capacités des PME.

D'autre part, au niveau institutionnel, il convient de relever que la gestion de la promotion des PME n'a jamais été confiée à un département dédié comme c'est le cas depuis deux (02) ans. Son rattachement à d'autres départements ministériels en faisait une composante non prioritaire.
Cette instabilité institutionnelle du département en charge des PME a ralenti le développement de l'écosystème.

En plus, certains projets de développement des PME sont gérés directement par les Ministères sectoriels. Et le plus souvent, le Ministère technique (MPPME) n'est pas associé.

Par ailleurs, l'insuffisance de données statistiques sur le secteur ne permet pas de faire une bonne planification de la politique de promotion des PME. Cet état de fait constitue un obstacle à la prise de mesures appropriées. Aussi, il y a l'inadaptation des mesures fiscales à la spécificité des PME qui sont jugées encore trop contraignantes.

Au plan du financement, l'on note l'insuffisance des budgets alloués au Ministère en charge de la Promotion des PME pour l'accomplissement de ses missions.

Quant aux PME, leur accès aux financements demeure problématique car les dispositifs financiers existants ne sont pas adaptés à elles au point où elles ne disposent pas d'actifs en général.

Il leur est donc difficile de fournir des garanties lors des demandes de prêts. C'est pourquoi la création du Fonds de Garantie est salutaire.

La concurrence déloyale faite aux PME par les grandes entreprises et le secteur informel est un autre obstacle pour l'accès aux marchés publics.

Elles ne sont pas suffisamment structurées et ne satisfont pas à la réglementation en vigueur pour accéder à la commande publique.

En plus, le paiement de la dette intérieure des PME reste un problème majeur. Le délai de 90 jours fixé pour le paiement des factures n'est pas toujours respecté. Cela fragilise les PME qui travaillent généralement sur fonds propres.

La gouvernance, également, fait partie des obstacles à leur éclosion. En effet, les dirigeants font preuve d'un déficit de capacité technique et managériale et d'un manque de professionnalisme dans la gestion de leurs activités.

L'absence de structuration et d'autofinancement de ces entreprises, ajouté au caractère informel de leur exercice, représentent un véritable frein au développement des PME.

Toutes ces difficultés, nous pensons, sont symptomatiques du fait que la culture entrepreneuriale dans notre pays n'est pas inscrite dans les mœurs, formés à la "bureaucratie". L'activité entrepreneuriale a été longtemps considérée comme un "refuge" pour ceux qui n'ont pas pu s'insérer dans le cursus académique et professionnel.

Pour inverser cette tendance, il faut mettre en place une stratégie nationale de développement de l'entrepreneuriat.

En plus de ces difficultés, on pourrait ajouter que la disposition de la loi de 2014, selon laquelle l'Etat doit faciliter l'accès des PME au foncier, à travers l'assouplissement des procédures et des coûts n'est, malheureusement, pas appliquée. Les zones industrielles sont également inaccessibles aux PME du fait du coût onéreux.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Honorables invités,

Les difficultés telles que présentées peuvent trouver des solutions si la volonté y est. C'est pourquoi, à ce stade de mon intervention, je voudrais vous présenter les perspectives envisagées.

Le Ministère de la Promotion des PME prévoit d'entreprendre des actions pour consolider les acquis et relever le niveau de développement des PME pour leur pleine contribution à l'économie nationale. Ces perspectives se déclinent sous trois (03) axes qui permettront d'atteindre les objectifs ci-après : améliorer l'environnement des affaires ; faciliter l'accès au financement et renforcer la structuration des PME.

Le premier axe concerne le cadre juridique et institutionnel.

A ce niveau, il est prévu :

- La création d'un poste de promotion économique et d'encadrement des entreprenants et des PME dans les collectivités locales ;

Ce service aura pour missions de recenser les potentialités économiques et proposer une politique de développement local ; formaliser les acteurs du secteur informel ; identifier et encadrer les Entreprenants et les PME locales ; promouvoir l'entreprenariat et l'innovation ; et renforcer les capacités des Entreprenants et des dirigeants des PME locales.

- la création de l'observatoire des PME, conformément à la décision n° 16/2003/CM/UEMOA relative au programme d'action pour la Promotion et le Financement des PME au sein de l'UEMOA et à la loi n°2014-140 du 24 mars 2014 portant orientation de la Politique Nationale de Promotion PME.

L'Observatoire National des PME a pour objectif principal d'assurer une rationalisation du suivi-évaluation du dispositif d'appui aux PME.

A cet effet, il devra produire des rapports périodiques relatifs à la politique de Promotion des PME en vue d'une meilleure information des autorités gouvernementales sur l'évolution de ce secteur.

- La prise de textes relatifs à l'Affacturage, au Business Angel et au Capital - risque en Côte d'Ivoire ;

Les textes sont en cours d'élaboration pour réglementer ces modes de financement alternatifs qui constituent, aujourd'hui, une opportunité.

- La réforme de la fiscalité applicable aux PME ;

Pour les PME, les régimes d'imposition en vigueur et le mode de détermination des contributions s'avèrent complexes et inadaptés aux réalités et enjeux économiques actuels.

Les faiblesses de ce dispositif sont de plus en plus exploitées par des opérateurs à des fins d'évasion et de fraudes fiscales.

Au regard de ce qui précède et tenant compte des dernières évolutions de notre économie, il a été décidé d'adopter pour les entreprenants et les PME, un nouveau dispositif fiscal homogène et simplifié, mieux adapté à leur capacité contributive et favorable à leur développement à travers le projet d'ordonnance portant réforme de la fiscalité applicable aux PME.

Le deuxième axe prend en compte le financement. Dans ce domaine plusieurs actions sont prévues à savoir :

- L'abondement du Fonds de Garantie dédié aux PME ;

En effet, créé par la loi n°68-346 du 29 juillet 1968 et organisé par le décret n°2020-18 du 8 janvier 2020, le Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FGPME) vise à garantir auprès des banques, les crédits sollicités par les PME et de leur apporter les cautions nécessaires pour la soumission aux Marchés Publics.

Le Fonds dont le comité de gestion a été installé le 18 février 2020, sera abondé à hauteur de 30 milliards de FCFA.

- L'opérationnalisation du Fonds Ivoirien de l'Innovation ;

Ce Fonds, qui sera mis en place avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), est estimé à 131 milliards de FCFA (262 millions USD).

Il aura pour mission de renforcer les infrastructures pour l'innovation et de soutenir les entreprises, en particulier les startups, dans leur évolution.
Le fonds participera à la mise en place de réseaux d'investisseurs et à la formation d'entrepreneurs de la sous-région par l'intermédiaire de plateformes physiques et virtuelles.

Le Gouvernement ivoirien a ainsi adopté le 07 juillet 2016, en Conseil des Ministres, la mise en place dudit fonds.

- L'opérationnalisation du dispositif BCEAO pour le financement des PME ;

Lors de sa session du 29 septembre 2015, à Dakar, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté le "Dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les Etats membres de l'UEMOA".

Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour le financement des économies, adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA en juin 2012.

Il vise notamment à promouvoir et à améliorer l'encadrement des entreprises ainsi qu'à refinancer les créances bancaires sur les PME.

Le Comité d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement (CISAE) des PME a été mis en place, à cet effet.

Le dernier axe est relatif aux mesures de soutien aux PME.

A ce propos, le ministère envisage mettre en œuvre :

- Le projet d'identification et de cartographie des entreprenants et des PME ;

Ce projet a pour objectif de fournir des données statistiques fiables au Gouvernement en vue d'une meilleure planification des politiques de développement ciblant le secteur des PME.

- Le projet d'appui à la création ou la modernisation de petites unités de transformation de produits locaux dans les communes et régions de Côte d'Ivoire ;

Ce projet vise un taux de transformation de 50% des produits agricoles. Il sera réalisé avec l'appui technique de la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) et du Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA).

- La poursuite du programme national de création d'incubateurs ;

La création d'incubateurs à Bouaké et Odienné est en cours. A terme, il s'agit de doter toutes les régions de Côte d'Ivoire d'un incubateur.

- Le renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence Côte d'Ivoire PME et des Directions centrales techniques du Ministère ;

La conduite à terme de toutes ces initiatives est conditionnée par la mise à disposition de ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre telles que définies par le plan stratégique triennal (2021-2023), qui figure au point quatre (04) du document de présentation.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Honorables invités,

Voici présentés le bilan et les perspectives de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement des PME.

Pour finir, je voudrais solliciter le soutien des Vénérables Sénateurs que vous êtes pour appuyer le tout premier département ministériel dédié à la promotion des PME de notre pays, dans sa quête de financement pour la réalisation de ses perspectives ; car je suis persuadé qu'avec vous, nous disposerons de moyens nécessaires et suffisants pour l'atteinte des objectifs qui nous sont assignés.

Je voudrais vous inviter à partager l'intime conviction du Ministère de la Promotion des PME qui stipule que : "**si le succès de la Côte d'Ivoire s'est fait par l'agriculture, son émergence le sera par des PME dynamiques et compétitives.**"

Je voudrais vous remercier à nouveau pour toute l'attention que vous m'avez accordée.

Que Dieu nous garde. Je vous remercie.